

DECRET N°2010-557 DU 31 DECEMBRE 2010

portant réintégration de Madame **Bernadette HOUNDEKANDJI-CODJOVI** dans ses fonctions de Conseiller à la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010 – 350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007- 491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2010-231 du 11 juin 2010 portant fin de détachement de Madame Bernadette HOUNDEKANDJI-CODJOVI à l'ONUCI ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 21 janvier 2010 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 2010.

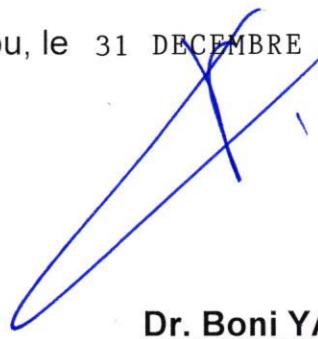
DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 106 et 107 de la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents permanents de l'Etat, Madame **Bernadette HOUNDEKANDJI-CODJOVI**, Magistrat, est réintégrée dans ses fonctions de Conseiller à la Cour Suprême.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel. *cy*

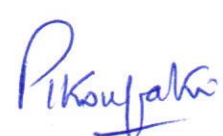
Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC 2 HCJ 2 MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGGM-
DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP2 JO1. *cy*